



RETRAIT APRÈS DÉCISION

N° DP 033 037 25 00111 déposé le 12/12/2025	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 16 JAN. 2026	
Par :	Sarl ACCESS ÉLAGAGE, représentée par Monsieur LE GRIX DE LA SALLE Marc
Demeurant à :	729 Route François Mauriac 33550 TABANAC
Sur un terrain sis à :	2 Impasse du Sémillon Lotissement Clos du Stade 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	E 2331 (Lot 8)
Superficie :	460 m ²
Nature des travaux :	Abattage d'un arbre

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu l'accord tacite à la déclaration préalable n° 033 037 25 00111 en date du 13/01/2026,

Vu la demande de la Sarl ACCESS ÉLAGAGE représentée par Monsieur LE GRIX DE LA SALLE Marc du 15/01/2026, demandant le retrait de la décision susvisée,

ARRÊTE

Article Unique : L'accord tacite à la déclaration préalable n° 033 037 25 00111 en date du 13/01/2026 est retirée.

BEAUTIRAN, le 15/01/2026

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.